

SUJET : POLITIQUE DE PAIEMENTS SAISON DE NATATION
ÉMISE PAR : Conseil d'administration du Club Hippocampe
EN VIGUEUR : 6 janvier 2014
RÉVISÉE LE : 29 juillet 2020



But :

La présente vise à préciser les modalités de paiements pour les inscriptions au niveau du Club de natation Hippocampe pour la saison de septembre à juin.

1. Club de natation Hippocampe

- 1.1 Les nouveaux membres ont droit à 2 semaines d'essai à l'automne et 1 semaine à l'hiver.
- 1.2 Pour les jeunes, les versements incluent l'entraînement à sec et en piscine, un casque de bain, un t-shirt et une planche de natation pour certains niveaux. **Ces frais n'incluent pas le montant chargé pour les compétitions ni l'affiliation à la FNQ.**
- 1.3 Pour les maitres, les versements incluent l'entraînement en piscine. **Ces frais n'incluent pas le montant chargé pour les compétitions ni l'affiliation à la FNQ.**
- 1.4 L'affiliation à la fédération de natation (**FNQ**) inclus une assurance responsabilité et est chargée séparément du frais d'inscription autant pour les jeunes que pour les maitres mais est obligatoire et non remboursable.
- 1.5 Pour toutes inscriptions, paiement par chèque au nom du « Club Hippocampe » ou virement bancaire ou argent comptant. Tous les chèques postdatés devront obligatoirement être remis **au plus tard le 1er octobre**. Le nom du ou des nageurs de la famille (**un chèque par famille**) doit être inscrit sur les chèques. Le paiement comptant ou virement bancaire devra être reçu pour le 1^{er} de chaque mois exigible.
- 1.6 Les frais bancaires encourus pour les chèques sans provisions devront être remboursés au club en plus du montant du chèque.
- 1.7 Pour les paiements :
 - Si un seul membre est inscrit, vous fier à la feuille « frais de saison 2020-2021 » que vous trouverez à la fin de cette politique.
 - Si plus d'un membre par famille est inscrit, le montant total des inscriptions pourra être payé ainsi :
 - Total de moins de 400\$ pourra être payé en 2 versements, datés du 1^{er} octobre et du 1^{er} décembre
 - Total compris entre 401\$ et 700\$ pourra être payé en 3 versements, datés du 1^{er} octobre, 1^{er} décembre et 1^{er} février.
 - Total compris entre 701\$ et 1100\$ pourra être payé en 4 versements, datés du 1^{er} octobre, 1^{er} décembre, 1^{er} février et 1^{er} avril.
 - Tout montant supérieur à 1101\$ pourra être payé en 8 versements (chèques postdatés du 1^{er} octobre au 1^{er} mai).
 - En tout temps, il est possible de faire un seul versement.
- 1.8 Le nageur qui s'inscrit en cours de saison paie les frais d'affiliation et les vêtements au complet et un montant fixé au prorata des mois restant à la saison pour les frais d'inscription. Le prorata s'appliquera seulement pour les inscriptions faites après le 15 novembre

- 1.9 À partir du 15 octobre, si les modalités de paiement n'ont pas été respectées Un nageur pourrait se voir refuser l'accès aux entraînements.**
- 1.10** Suite à une entente au préalable avec les responsables, il y aura possibilité d'un rabais pour absence de plus d'un mois **pour cause de blessure seulement (un certificat médical pourrait être demandé)**. Le rabais sera proportionnel à la durée de l'absence. **Aucun remboursement pour vacances ou absence prolongée volontaire.**
- 1.11** Après le 15 octobre de l'année en cours, en cas de **résiliation par le client**, en plus des services déjà reçus, le client doit payer la plus petite des deux sommes soit \$50.00 ou 10% du montant restant des services à recevoir. Les frais d'entraînements des mois utilisés, le t-shirt et l'affiliation ne sont pas remboursables. Aucun remboursement ne sera accordé à partir du 15 mars.
- 1.12** Chaque parent est responsable du transport de son enfant lors des compétitions locales.
- 1.13** Il est à noter que les frais d'inscription aux compétitions, les frais de transport et d'hébergement, si applicables, **ne sont pas inclus** dans les frais d'inscriptions. Ces frais seront défrayés par les nageurs et sont **non remboursables lorsque la date limite d'inscription à une compétition est passée.**
- 1.14** Les frais de transport et d'hébergement occasionnés lors des compétitions à l'extérieure sont sujets à la décision du conseil d'administration.
- 1.15** En cas de changement de groupe durant la saison, la tarification sera ajustée et payable lorsque le changement prendra effet.
- 1.16** Toute inscription est sujette à l'approbation du personnel d'entraînement (entraîneur-chef) et à la disponibilité de places dans le groupe.
- 1.17** Des réductions sont applicables si plusieurs nageurs proviennent d'une même famille (jeunes et adultes), selon le tableau suivant:

Nageur	Frais d'inscription
1 ^{er} nageur	100%
2 ^e nageur	85%
3 ^e nageur	80%
4 ^e nageur	75%

- 1.18** Pour les membres d'une même famille (jeunes et adultes), la plus grande réduction de frais d'inscription s'applique sur l'inscription la moins coûteuse. La plus petite réduction s'applique sur l'inscription la plus coûteuse.

2. Modifications

Le conseil d'administration du Club Hippocampe se réserve le droit de modifier les termes de la présente politique lorsqu'il le juge à propos.

3. Entrée en vigueur

La présente politique entre en vigueur le 29 juillet 2020.

Hélène Martineau

Hélène Martineau
Président Conseil d'administration

Frais de natation saison 2020-2021

Inscription seulement

Groupe	Frais	Versements	X	Versements
Nickel (2 x 45 minutes semaine)	Casque, t-shirt et planche : \$30 Inscription : \$220	1 ^{er} octobre 1 ^{er} décembre	2x	125\$*
Bronze (3 heures semaine réparties en trois séances)	Casque, t-shirt et planche : \$30 Inscription : \$460	1 ^{er} octobre 1 ^{er} décembre 1 ^{er} février	1x 2x	140\$* 175\$
Argent (4h/sem. réparties en 3 séances)	Casque, t-shirt et planche : \$30 Inscription : \$625	1 ^{er} octobre 1 ^{er} décembre 1 ^{er} février, 1 ^{er} avril	1x 3x	155\$* 200\$
Or (6h/sem. réparties en 4 séances)	Casque et t-shirt : \$15 Inscription : \$970	1 ^{er} octobre au 1 ^{er} avril	1x 6x	115\$* 145\$
André-Laurendeau 15h, Junior 17h	Casque et t-shirt : \$15 Inscription : \$1300	1 ^{er} octobre au 1 ^{er} mai	1x 7x	125\$* 170\$
Sport-excellence Héritage	Casque et t-shirt : \$15 Inscription : \$1430	1 ^{er} octobre au 1 ^{er} mai	1x 7x	115\$* 190\$
Sport-études de Mortagne et André-Laurendeau 14h30	Casque et t-shirt : \$15 Inscription : \$1560	1 ^{er} octobre au 1 ^{er} mai	1x 7x	175\$* 200\$
Maîtres	Inscription : \$350	1 ^{er} octobre 1 ^{er} décembre	2x	175\$*

Nous devons charger les frais d'inscription et les frais d'affiliation séparément.

***Vous devez ajouter le montant du frais d'affiliation dans le premier versement des frais d'inscription**

***Affiliation à la FNQ obligatoire**

(le montant varie selon l'âge du nageur calculé au 31 décembre 2020)

8ans et moins	67\$
9-10 ans	87\$
11-14 ans	114\$
15 ans et plus	134\$
Maitres non compétitif	37\$ (peut participer à une seule compétition pendant la saison)
Maitres compétitif	53\$ (peut faire autant de compétitions que souhaité)

Ces montants n'incluent pas les frais de compétition. Les frais de compétitions vous parviendront en octobre.

Note : Inscrire le nom l'enfant au bas des chèques. Un chèque par famille.